

EXTRAIT DU REGISTRE

2024 - 108

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
ARRÊTE DU MAIRE N° 108/2024

Publié par affichage aux conditions
habituelles le :

Notifié le :

24 OCT. 2024

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
Rue des Aires (en partie)

Madame la Maire de la Commune de Souvignargues (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite par Clément GALINIER "EARL Roc de l'Escattes" 78 chemin des Prés à Souvignargues – Hameau de Saint-Etienne d'Escattes, en date du 23 octobre 2024 par laquelle il nous informe avoir fait appel à un prestataire de service pour mettre son vin en bouteille, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules du numéro 9 de la rue des Aires au croisement de la Grand'Rue et du chemin des Combes,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre le bon déroulement de la mise en bouteille du vin de Clément GALINIER "EARL Roc de l'Escattes", le stationnement et la circulation des véhicules du numéro 9 de la rue des Aires au croisement de la Grand'Rue et du chemin des Combes, sont interdits le :

Lundi 28 octobre 2024 entre 07 h 00 et 15 h 00

Article 2 :

Le stationnement et la circulation des véhicules contrevenants au présent Arrêté seront considérés comme gênants au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 :

Clément GALINIER posera des barrières aux accès des rues qui resteront en place le temps de la mise en bouteille.

Article 4 :

Clément GALINIER prendra les mesures nécessaires pour informer son voisinage.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 6 :

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "l'élérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.ft.

Article 7 :

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Ampliation sera adressée à :

- Clément GALINIER "EARL Roc de l'Escattes" à Souvignargues.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sommières (Gard),
- Monsieur le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières (Gard).

Fait à Souvignargues, le 23 octobre 2024

La Maire,
Catherine LECERF

